



Bassin
de l'Oudon

Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt huit février les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, à Segré-en-Anjou Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

TITULAIRES				SUPPLEANTS				STRUCTURE
NOM	PRENOM	Présent	Excusé	NOM	PRENOM	Présent	Excusé	
BOISSEAU	Gilbert			DUTHEIL	Olivier		X	CCPC
BORDEAU	Dominique							Peuton
BOULTOUREAU	Hubert	X		SEJOURNE	Serge	X		ABC
BRIQUET	Alain	X		BARBE	Béatrice			CCPC
CHRETIEN	Patrice							Prée d'Anjou
COLAS	Laurent			ACCARY	Pascal			ABC
COUE	Henri	X		CERISIER	Isabelle	X		ABC
COUTINEAU	Michel			GELU	Daniel			SIAEP Bierné
CROSNIER	Florent	X		FOLLIARD	Valéry			CCPC
DELAHAYE	Christian	X		SUPIOT	Gérard			ABC
DELANOE	Jean-Claude	X		LEFORT	Brigitte		X	CCPC
DUBOSCLARD	Hervé	X		FREULON	Stéphane			CCVHA
DUMONT	Jean-Yves	X		BESNIER	Michel		X	ABC
FAURE	Dominique		X	DUMONT	Eugène		X	ABC
FERRE	Jean-Pierre	X		MEZIERE-FORTIN	Marie			CCVHA
FOUCHER	Hervé	X		BOURDAIS	Patrice			CCPC
GAROT	Rémi	X		FOURNIER	Joël			CCPC
GAULTIER	Pascal	X		BRUNEAU	Jean-Luc			CCCD
GAUME	Bruno	X		BENATRE	Simone			CCPC
GENDRY	Daniel		X	BESNIER	Tony			CCPC
GIRAUD	Marc	X		CADOT	René			CCPC
GOHIER	Patrick		X	DUPONT	Sylvain		X	ABC
GRIMAUD	Gilles	X		DENIS-POIZOT	Françoise	X		ABC
HAMARD	Benoît	X		ROBERT	Jacques			ABC
HAMARD	Germain			GAULTIER	Denis			ABC
HENRY	Philippe		X	FORVEILLE	Jean-Paul		X	CCPCG
HUNAUT	Alain			RICARD	Viviane			CCPC
HUREL	Philippe		X	BEAUMONT	Jean-Pierre			ABC
JAILLIER	Dominique		X	GUILAUME	Serge		X	CCPCG
JAMES	Marie-Agnès	X		GROSBOIS	Claude			ABC
JEGU	Christel			BREHIN	Colette			CCPC
JUGE	Joseph			LECOMTE	Jean-Marcel			CCPC
LABBE	Michel			DEULOFEU	Nicolas			CCPL

TITULAIRES				SUPPLEANTS				STRUCTURE
NOM	PRENOM	Présent	Excusé	NOM	PRENOM	Présent	Excusé	
LAUNAY	André							Peuton
MAHOT	Marcel			GAULTIER	Bernard	X		ABC
MEHAY	Didier			MOREL	Maryline			ABC
MENANT	Bernard	X		DAVID	Arnaud			CCVHA
MICHEL	Louis	X		HEMON	Céline			CCPL
MOUSSEAU	Arnaud	X		BERTHELOT	Patrice	X		CCVHA
MOUSSU	Jean-Luc			DEROUET	Loïc			CCPC
OREILLARD	Gabriel	X		FOLLIARD	Loïc	X		ABC
PAILLARD	Claude	X		GAUCHER	Olivier			CCPC
PERROIS	Christian	X		GIBOIRE	Frédéric			ABC
PESLERBE	Jean-Claude			POIRIER	Franck			CCPC
PLANTE	Félix		X	COLAS	Hervé			CCPC
POINTEAU	Serge			GIGAN	Jean-Marie			CCPCG
RAIMBAULT	Michel	X		BERSON	Christian			CCPC
RAIMBAULT	Mickaël							Prée d'Anjou
RICHARD	Noël		X	VIGNAIS	Vincent			CCVHA
RONCIN	Joël	X		LARDEUX	Dominique	X		ABC
ROUSSEAU	Hervé		X	TROTTIER	Cyrille		X	CCPCG
ROUSSEZ	Olivier	X		MONNIER	Jérémie			ABC
SABIN	Joël	X		GILET	Claude			CCPC
SAGET	Bertrand	X		VITOUR	Cyril			ABC
SAULOUP	Hugues	X		LEQUEUX	Jean-Paul			CCVHA
TARDIF	Michel	X		POCHE	Franck			CCPC
VAN DER SCHAEGH	Bernard	X		BRILLET	Dominique			ABC
VERDIER	Bernard	X		LEFEVRE	Laurent			CCPC
VERON	Louis			MOUSSU	Jean-Luc			SIAEP COM
Monsieur le Président								LAVAL AGGLO
Monsieur le Maire								Marigné Peuton
Monsieur le 1 ^{er} adjoint								Marigné Peuton

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical, ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur BOULTOUREAU Hubert a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 62 - Nombre de présents : 39 (32 titulaires et 7 suppléants)

Nombre de votants : 33 (32 titulaires et 1 suppléant)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 28 février 2018 a été affiché au centre administratif de Craon le 2 mars 2018, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du Comité syndical :

1. Administration
 - 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
 - 1.2. Décisions du Président
2. Approbation des rapports d'activités 2017
 - 2.1. Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon
 - 2.2. Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud
 - 2.3. Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions
3. Vote des comptes de gestion des anciens syndicats
 - 3.1. Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon
 - 3.2. Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud
 - 3.3. Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions
4. Vote des comptes administratifs des anciens syndicats
 - 4.1. Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon
 - 4.2. Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud
 - 4.3. Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions
5. Affectation des résultats
6. Vote des budgets primitifs
 - 6.1. Pour le budget général
 - 6.2. Pour le budget annexe milieux aquatiques
 - 6.3. Pour le budget annexe inondations
 - 6.4. Pour le budget annexe pollutions
 - 6.5. Pour le budget annexe Commission Locale de l'Eau
 - 6.6. Participations financières des collectivités membres
7. Dossiers techniques milieux aquatiques
 - 7.1. Avenant au contrat territorial milieux aquatiques (C.T.M.A.)
 - 7.2. Demandes de subventions pour le programme de restauration des milieux aquatiques
 - 7.3. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité écologique
 - 7.4. Engagement des études pour la restauration de la continuité écologique de deux ouvrages
 - 7.5. Organisation des commissions géographiques
8. Questions diverses

1 - ADMINISTRATION

Point n°1.1 Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu du 9 février 2018 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : Unanimité

Discussion :

Madame Françoise DENIS-POIZOT demande s'il n'y a pas de remboursement de prévu pour les frais de déplacement aux comités syndicaux ?

Monsieur Gilles GRIMAUD - Au niveau du SY.M.B.O.L.I.P., ces frais n'étaient pas défrayés. Seuls les déplacements en commissions étaient pris en compte. Aussi, les Président et vice-présidents déjà indemnisés ne bénéficient pas du remboursement des frais de déplacements.

Lors de la réunion du 9 février 2018, ce dispositif a été proposé, il n'y a pas eu de réactions donc cela a été voté comme cela : les frais kilométriques sont remboursés pour les commissions mais pas pour les comités syndicaux.

Point n°1.2. : Décisions du Président

Présentation : Gilles GRIMAUD,

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Pollutions		
Journée BASE - boissons	FERME BRASSERIE d'Athée	76,00 €
intervention BASE	BASE	2 564,00 €
Analyse d'eau	INOVLAYS	5 054,40 €
Analyse d'eau	LABORATOIRE 53	2 719,01 €
Journée BIO - repas	AUBERGE DE LA TOUCHE	434,00 €
Communication journée BIO	CHAMBRE AGRICULTURE 53	602,27 €
Journée BIO - location de vaisselle	FESTICAVE	42,48 €
Achat ou Décisions		
Prestataires		
Montant		
Commission Inondations		
Maintenance de l'ouvrage de la Rincerie	MGS	1 404,00 €
Achat ou Décisions		
Prestataires		
Montant		
Budget général		
plan A0 du bassin de l'Oudon	COPIE BOUTIQUE	18,00 €
boissons pour réunions	VERGER DE LA HANERE	69,90 €
CLE		
flyers pour la journée mondiale de l'eau	IMPRIMERIE LERIDON	406,80 €

Commission Milieux aquatiques		
Réparation moulin de la Roche	PINEAU THERMIC	72,00 €
Redirection site internet du SBON	23ème HOMME	45,35 €
Arbre en têtes - débardage	ETUDES ET CHANTIER	820,00 €
Arbre en têtes - tisanes	ODE ET SENS	508,80 €
Arbre en têtes - animations pédagogiques	MNE	2 350,00 €
Arbre en têtes - plessage	PASSAGES	714,40 €
Arbre en têtes - animateur	FOUCHET PASCAL	530,00 €
Arbre en têtes -sono	KREASON EVENEMENT	870,00 €
Arbre en têtes -tyrolienne	HORIZON 360	500,01 €
cadeau pour le départ d'un agent	MILASSEAU	35,00 €
Médaille du travail	MOURET	51,90 €
Maintenance du clapet de Sévillé		696,00 €
Réparation du clapet du bourg de Craon		300,00 €
Abaissement du clapet de bourg d'Iré		348,00 €
TOTAL		MGS
traceur de chantier	HEULIN ROUSSEAU	43,92 €
fournitures administrative	DELTA BUREAU	122,17 €
casques de chantier	PROTECT HOMES	46,70 €
extension pour un bureau	BUREAU CONCEPT	280,01 €

2 - APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2017

Les rapports d'activités sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Point n°2.1. : Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

Le rapport annuel 2017 du syndicat pour l'aménagement de la rivière Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport d'activités 2017 du syndicat pour l'aménagement de la rivière Oudon ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°2.2. : Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

Le rapport annuel 2017 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport d'activités 2017 du S.B.O.S. ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°2.3. : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Le rapport annuel 2017 du SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport d'activités 2017 du SY.M.B.O.L.I.P. ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

3 - VOTE DES COMPTES DE GESTION DES ANCIENS SYNDICATS

Les comptes de gestion sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Point n°3.1. : Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au Comité syndical le compte de gestion 2017 du budget du syndicat du bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	435 640,24 €
Recettes	1 122 439,60€
Soit un excédent de fonctionnement de	686 799,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 058 301,53 €
Recettes	703 097,47€
Soit un déficit d'investissement de	355 204,06 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget du syndicat du bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Discussion :

Monsieur Gabriel OREILLARD précise que la Direction générale des finances publiques a fait une erreur car 350 000 € ont été provisionnés pour risque mais en réalité cette provision est faite pour faire des travaux. Il faudrait la remettre au budget.

Point n°3.2. : Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical le compte de gestion 2017 du budget du syndicat du bassin de l'Oudon sud (SBOS) dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	394 570,57 €
Recettes	475 136,27 €
Soit un excédent de fonctionnement de	80 565,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	374 865,06 €
Recettes	320 294,86 €
Soit un déficit d'investissement de	54 570,20 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget du SBOS.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°3.3.a : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget annexe CLE

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical le compte de gestion 2017 du budget annexe de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	219 968,07 €
Recettes	269 513,26 €
Soit un excédent de fonctionnement de	49 545,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 574,05 €
Recettes	16 428,35 €
Soit un excédent d'investissement de	14 854,30 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe de la CLE.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°3.3.b : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget annexe Inondations

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical le compte de gestion 2017 du budget annexe Inondations dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	187 178,09 €
Recettes	303 059,38 €
Soit un excédent de fonctionnement de	115 881,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	337 551,31 €
Recettes	495 552,69 €
Soit un excédent d'investissement de	158 001,38 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe Inondations.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°3.3.c : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget annexe Pollutions

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical le compte de gestion 2017 du budget annexe Pollutions dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	387 934,01 €
Recettes	478 017,16 €
Soit un excédent de fonctionnement de	90 083,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	1 004,16 €
Soit un excédent d'investissement de	1 004,16 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe Pollutions.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°3.3.d : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget général

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical le compte de gestion 2017 du budget général dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	246 395,38€
Recettes	246 395,38 €
Soit un excédent de fonctionnement de	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	721,10 €
Soit un excédent d'investissement de	721,10 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2017 du budget général.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES ANCIENS SYNDICATS

Les tableaux de synthèse des comptes administratifs sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions. Ils seront distribués en réunion.

Point n°4.1. : Du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget du syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon. Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget du syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	435 640,24 €
Recettes	1 122 439,60€
Soit un excédent de fonctionnement de	686 799,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 058 301,53 €
Recettes	703 097,47€
Soit un déficit d'investissement de	355 204,06 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget du syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon.

Vote : Unanimité

Point n°4.2. : Du Syndicat de bassin de l'Oudon sud

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.). Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	394 570,57 €
Recettes	475 136,27 €
Soit un excédent de fonctionnement de	80 565,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	374 865,06 €
Recettes	320 294,86 €
Soit un déficit d'investissement de	54 570,20 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget du SBOS.

Vote : Unanimité

Point n°4.3.a : Du Syndicat du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions - budget annexe C.L.E.

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget annexe de la Commission Locale de l'Eau. Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget annexe de la Commission Locale de l'Eau dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	219 968,07 €
Recettes	269 513,26 €
Soit un excédent de fonctionnement de	49 545,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 574,05 €
Recettes	16 428,35 €
Soit un excédent d'investissement de	14 854,30 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la CLE.

Vote : Unanimité

Point n°4.3.b : Du Syndicat du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions - budget annexe Inondations

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget annexe Inondations. Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget annexe Inondations dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	187 178,09 €
Recettes	303 059,38 €
Soit un excédent de fonctionnement de	115 881,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	337 551,31 €
Recettes	495 552,69 €
Soit un excédent d'investissement de	158 001,38 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Inondations.

Vote : Unanimité

Point n°4.3.c : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget annexe Pollutions

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget annexe Pollutions. Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget annexe Pollutions dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	387 934,01 €
Recettes	478 017,16 €
Soit un excédent de fonctionnement de	90 083,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	1 004,16 €
Soit un excédent d'investissement de	1 004,16 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Pollutions.

Vote : Unanimité

Point n°4.3.d : Du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions - budget général

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président propose de passer au vote du compte administratif du budget général. Il demande au comité syndical de désigner un Président.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances est élu pour présenter le compte administratif 2017.

Monsieur Gabriel OREILLARD, Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le compte administratif 2017 du budget général. dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	246 395,38€
Recettes	246 395,38 €
Soit un excédent de fonctionnement de	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	721,10 €
Soit un excédent d'investissement de	721,10 €

Monsieur Gabriel OREILLARD dit qu'ils sont conformes au compte de gestion 2017 de la trésorerie de Craon.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Approuve le compte administratif 2017 du budget général.

Vote : Unanimité

5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Point n°5.1. : affectation de résultat du budget général

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget général du SY.M.B.O.L.I.P.,

Constatant que le Compte administratif 2017 présente un résultat d'exécution :

- Résultat de la section de fonctionnement pour	0 €
- Excédent à la section d'Investissement	721,10 €
Soit un résultat d'investissement pour	721,10 €

Le comité syndical,

Après avoir voté le Compte administratif 2017,

Décide de reporter les résultats suivants sur le budget général du Syndicat du Bassin de l'Oudon :

Recettes d'Investissement

001 - Excédent d'Investissement reporté	721,10 €
---	----------

Vote : Unanimité

Point n°5.2. : affectation de résultat du budget milieux aquatiques

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 du Syndicat du bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre de l'exercice arrêté	Excédent	686 799,36 €
Soit un résultat de fonctionnement pour		686 799,36 €
- Déficit de financement de la section d'investissement		355 204,06 €

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 du Syndicat de bassin de l'Oudon sud voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre de l'exercice arrêté	Excédent	80 565,70 €
Soit un résultat de fonctionnement pour		80 565,70 €
- Déficit de financement de la section d'investissement		54 570,20 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

Le comité syndical,

Après avoir voté les Comptes administratifs,
Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
Compte tenu d'un besoin à couvrir de 383 646,91 €
Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget annexe milieux aquatiques du Syndicat du bassin de l'Oudon :

<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
002 - Excédent fonctionnement reporté	383 718,15 €
<u>Recettes d'Investissement</u>	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	383 646,91 €
<u>Dépenses d'Investissement</u>	
001 - Déficit d'investissement reporté	409 774,26 €

Vote : Unanimité

Point n°5.3 : affectation de résultat du budget inondations

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 du budget annexe inondations du SY.M.B.O.L.I.P., voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte administratif 2017 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre de l'exercice arrêté	Excédent	115 881,29 €
Soit un résultat de fonctionnement pour		115 881,29 €

- Excédent à la section d'Investissement		158 001,38 €
Soit un résultat d'investissement pour		158 001,38 €

Le comité syndical,

Après avoir voté le Compte administratif 2017,

Décide de reporter les résultats suivants sur le budget annexe inondations du Syndicat du Bassin de l'Oudon :

Recettes de Fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté	115 881,29€
--	-------------

Recettes d'Investissement

001 - Excédent d'investissement reporté	158 001,38 €
---	--------------

Vote : Unanimité

Point n°5.4 : affectation de résultat du budget pollutions

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 du budget annexe pollutions du SY.M.B.O.L.I.P. voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

Constatant que le Compte administratif 2017 présente un résultat d'exécution :

- Excédent de fonctionnement	90 083,15 €	
Soit un résultat de fonctionnement pour		90 083,15 €

- Excédent à la section d'Investissement	1 004,16 €	
Soit un résultat d'investissement pour		1 004,16 €

Le comité syndical,

Après avoir voté le Compte administratif 2017,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant un besoin à couvrir de 26 940,24 €,

Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget annexe pollutions du Syndicat du Bassin de l'Oudon :

Recettes de Fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté	63 142,91 €
--	-------------

Recettes d'Investissement

1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	26 940,24 €
001 - Excédent d'investissement reporté	1 004,16 €

Vote : Unanimité

Point n°5.5 : affectation de résultat du budget Commission Locale de l'Eau

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Après avoir entendu le Compte administratif 2017 du budget annexe C.L.E. du SY.M.B.O.L.I.P. voté ce jour, statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte administratif 2017 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre de l'exercice arrêté	Excédent	49 545,19 €
Soit un résultat de fonctionnement pour		49 545,19 €

- Excédent à la section d'Investissement	14 854,30 €
Soit un résultat d'investissement pour	14 854,30 €

Le comité syndical,

Après avoir voté le Compte administratif 2017 du budget annexe C.L.E.,

Décide de reporter les résultats suivants sur le budget annexe C.L.E. du Syndicat du Bassin de l'Oudon :

Recettes de Fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté	49 545,19 €
--	-------------

Recettes d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté	14 854,30 €
---	-------------

Vote : Unanimité

6- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les tableaux de synthèse des budgets primitifs sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions. Ils seront distribués en réunion.

Point n°6.1 : Pour le budget général

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président présente le Budget principal 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré

Adopte le Budget principal de l'exercice 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,
Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 366,00	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	487 504,00	
0 64	REMBOURSEMENT REMUNERATION		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	82 160,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	134,00	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	REMBOURSEMENT FRAIS		552 164,00
00 2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 164,00	552 164,00
	RESULTAT	0,00	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	855,10	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		134,00
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		721,10
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	855,10	855,10
	RESULTAT	0,00	

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°6.2 : Pour le budget annexe milieux aquatiques

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président présente le Budget annexe milieux aquatiques 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget annexe milieux aquatiques de l'exercice 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	901 700,70	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	229 900,00	
0 62	REMBOURSEMENT INDEMNITES ELUS	52 200,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	11 688,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	59 608,27	
0 22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	9 752,00	
0 23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 02	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		383 718,15
64	CHARGES DE PERSONNELS		
70	PRODUIT SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES		1 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		836 194,00
77	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		24 936,82
78	REPRISE SUR PROVISION		19 000,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 264 848,97	1 264 848,97
	RESULTAT		0,00
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		512 546,91
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		823 379,80
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	47 900,00	223 367,28
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 872,20	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	73 574,80	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	906 844,18	
458	OPERATION POUR COMPTE TIERS	17 000,00	17 000,00
0 41	OPERATION PATRIMONIALES	24 936,82	
0 01	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	409 774,28	
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		59 608,27
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 635 902,26	1 635 902,26
	RESULTAT		0,00

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°6.3 : Pour le budget annexe inondations

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-Président présente le Budget annexe inondations 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre. Il reprend les restes à réaliser 2017.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget annexe inondations de l'exercice 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET ANNEXE INONDATIONS

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 063,28	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	44 580,00	
0 6 28 71	RBST FRAIS COLLECTIVITE RATTACHEMENT	14 980,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	620,00	
66	CHARGES FINANCIERES	27 454,66	
68	PROVISIONS	20 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	83 144,35	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	REMOBURSEMENT AUTRES		0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		190 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		22 961,00
00 2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		115 881,29
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	328 842,29	328 842,29
	RESULTAT	0,00	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		40 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 960,00	21 400,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	50 496,77	75 729,92
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 200,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 598,88	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	104 020,00	
28	AMMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS		83 144,35
040-	OPERATION D'ORDRE	459,00	459,00
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		158 001,38
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	378 734,65	378 734,65
	RESULTAT	0,00	

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°6.4 : Pour le budget annexe pollutions

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président présente le Budget annexe pollutions 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre. Il reprend les restes à réaliser 2017.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Adopte le Budget annexe pollutions de l'exercice 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET ANNEXE POLLUTIONS

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	356 365,00	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	95 330,00	
0 6 28 71	RBST FRAIS COLLECTIVITE RATTACHEMENT	14 980,00	
0 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	800,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	225,60	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	10 824,31	
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		400 282,00
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 900,00
2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		63 142,91
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	478 324,91	478 324,91
	RESULTAT		0,00
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00
1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE		26 940,24
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		50 330,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 500,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000,00	
28	AMMORTIEMENT DES IMMOBILISATIONS		225,60
0 0 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 004,16
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	78 500,00	78 500,00
	RESULTAT		0,00

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°6.5 : Pour le budget annexe Commission Locale de l'Eau

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Président présente le Budget annexe C.L.E. 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre. Il reprend les restes à réaliser 2017.

Le comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget annexe C.L.E. de l'exercice 2018 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET ANNEXE C.L.E.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 935,00	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	103 394,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 630,20	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	3 691,22	
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		162 832,00
77	AMORTISSEMENT SUBVENTION		1 273,23
00 2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		49 545,19
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	213 650,42	213 650,42
	RESULTAT	0,00	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		50,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 661,27	
28	AMMORTIEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 630,20
040-13	AMORTISSEMENT SUBVENTION	1 273,23	
0 20	DEPENSES IMPREVUES	600,00	
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		14 854,30
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	19 534,50	19 534,50
	RESULTAT	0,00	

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Point n°6.6 : Participations financières des collectivités membres

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente le tableau des participations financières (ci-dessous) pour l'année 2018 par thème et par collectivité adhérente.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau de participations ci-joint,

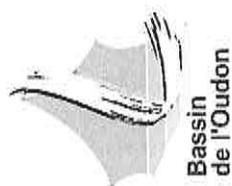
Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

MONTANTS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON

ANNEE 2018 - PREVISIONNEL (DOB)



	Milieux aquatiques	inondations	Sous-total GEMAPI	Commission Locale de l'Eau	Ouvrages hydrauliques	pollutions	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	133 898 €	81 474 €	215 372 €	14 717 €	7 047 €	32 195 €	269 331 €
CA Laval	0 €	0 €	0 €	252 €	0 €	327 €	579 €
CC Loiron	30 972 €	7 797 €	38 769 €	1 493 €	1 630 €	0 €	41 892 €
CC Château Gontier	20 881 €	5 257 €	26 138 €	0 €	0 €	2 993 €	29 131 €
CC Vallées du Haut Anjou	35 278 €	21 466 €	56 744 €	3 858 €	1 857 €	10 077 €	72 536 €
CC Châteaubriant-Derval	2 563 €	1 560 €	4 123 €	556 €	135 €	0 €	4 814 €
CC Roche aux Fées	0 €	0 €	0 €	70 €	0 €	0 €	70 €
Vitré Communauté	0 €	0 €	0 €	96 €	0 €	0 €	96 €
CC Craon	287 764 €	72 446 €	360 210 €	11 138 €	15 145 €	36 269 €	422 762 €
SI AEP Bierné	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 938 €	1 938 €
SI AEP Centre Ouest Mayennais	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 260 €	3 260 €
communes secteur CC Château-Gontier	0 €	0 €	0 €	1 620 €	1 099 €	0 €	2 719 €
TOTAL	511 356 €	190 000 €	701 356 €	33 800 €	26 913 €	87 059 €	849 128 €

7- DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES

Point n°7.1 : Avenant au contrat territorial milieux aquatiques (C.T.M.A.)

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

Le contrat territorial milieux aquatiques (C.T.M.A.) du bassin de l'Oudon a été signé le 25 septembre 2014 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il est proposé de signer un avenant afin d'actualiser le C.T.M.A. pour les 2 dernières années.

L'avenant a notamment pour objets :

- d'intégrer le Syndicat du Bassin de l'Oudon en tant que nouveau maître d'ouvrage du contrat et porteur de projet,
- d'actualiser le programme d'actions du contrat pour 2018 et 2019.

Le comité syndical

Après en avoir délibéré,

Approuve l'actualisation du programme d'actions,

Décide de signer l'avenant au C.T.M.A.,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

Point n°7.2 : Demandes de subventions pour le programme de restauration des milieux aquatiques

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

Préalablement à la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques pour les années 2018 et 2019, il convient de solliciter les partenaires financiers (Agence de l'eau, Département de la Mayenne, Département du Maine-et-Loire, Région des Pays-de-la-Loire).

Le comité syndical

Après en avoir délibéré,

Approuve le programme d'actions ci-annexé,

Décide de solliciter les partenaires financiers (Agence de l'eau, Département de la Mayenne, Département du Maine-et-Loire, Région des Pays de la Loire) au maximum de leurs possibilités.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU C.T.M.A. (avenant n°2)

OPERATIONS	2018 (€ TTC)	2019 (€ TTC)	Plan de financement prévisionnel		
			AELB (CTMA)	Département 53 ou 49	Région (CRBV)
Actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques					
	490 000,00 €	450 000,00 €			
<i>Travaux Nord</i>	215 000,00 €	213 000,00 €			
Restauration berges et ripisylve		80 000,00 €	60%	20%	
Restauration de la morphologie du lit mineur	180 000,00 €	80 000,00 €	60%	20%	
Restauration de la continuité écologique (ouvrages)	10 000,00 €		60%	20%	
Restauration des zones humides	25 000,00 €	6 000,00 €	60%	20%	
Entretien des berges et ripisylve		36 000,00 €	40%	20%	
Gestion des plantes envahissantes		5 000,00 €	40%	20%	
Entretien des zones humides		6 000,00 €	40%	20%	
<i>Travaux Sud</i>	275 000,00 €	237 000,00 €			
Restauration berges et ripisylve	90 000,00 €	80 000,00 €	60%		20%
Restauration de la morphologie du lit mineur	140 000,00 €	130 000,00 €	60%		20%
Restauration des zones humides	30 000,00 €	10 000,00 €	60%		20%
Gestion des plantes envahissantes	15 000,00 €	15 000,00 €	40%	20%	
Entretien des zones humides		2 000,00 €	40%		
Animations		270 000,00 €	60%		
Suivi, études et communication	69 600,00 €	104 000,00 €			
Suivi mares (nord)	7 000,00 €	7 000,00 €	60%	20%	
Etude bilan du CTMA (nord et sud)		70 000,00 €	60%	20%	
Suivi faune flore (nord)	3 000,00 €				80%
Communication (nord)		8 000,00 €	60%		
Suivi hydrobiologique (nord)	10 000,00 €	10 000,00 €	60%	20%	
Etude plans d'eau (sud)	40 000,00 €		60%		
Communication (sud)	3 600,00 €	3 000,00 €	60%		20%
Suivi hydrobiologique (sud)	6 000,00 €	6 000,00 €	60%		20%
TOTAL	559 600,00 €	824 000,00 €			

DEMANDES DE SUBVENTIONS EN DEHORS DU C.T.M.A.					
OPERATIONS	2018 (€ TTC)	2019 (€ TTC)	Plan de financement prévisionnel		
			AELB	Département 53 ou 49	Région (CRBV)
Travaux de restauration de la continuité écologique	530 000,00 €	790 000,00 €			
<i>Travaux nord</i>	<i>420 000,00 €</i>	<i>690 000,00 €</i>			
Restauration de la continuité écologique (plans d'eau)	420 000,00 €	200 000,00 €	40 à 60%	20%	
Restauration de la continuité écologique (ouvrages)		490 000,00 €	40 à 60%	20%	
<i>Travaux sud</i>	<i>110 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>			
Restauration de la continuité écologique (ouvrages)	110 000,00 €	100 000,00 €	40 à 60%		20%
Etude préalable à la restauration de la continuité écologique	148 100,00 €	30 000,00 €			
Etudes préalables (nord)	50 000,00 €		60%	20%	
Etudes phase PRO (nord)	48 000,00 €		60%	20%	
Etudes préalables (sud)	50 100,00 €	30 000,00 €	60%		20%
TOTAL	678 100,00 €	820 000,00 €			

Point n°7.3 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité écologique

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

Un marché en date du 5 Juillet 2017 a été passé avec le bureau d'étude SETEC-HYDRATEC (49) pour la mission de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration de la continuité écologique sur les sites d'Athée et de Treize-Vouges pour un montant de 15 565.25 € HT.

La phase de direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) a été établie sur la base de 10 réunions de chantier couplées sur les deux sites. Les 10 réunions de chantiers seront exécutées le 16 février 2018.

Les conditions météorologiques ont entraîné un retard dans l'exécution des travaux mais également un arrêt de chantier sur le site d'Athée. De plus, des travaux complémentaires sur le site de Treize Vouges ont été validés dans le cadre de l'avenant n°1 au marché de travaux retardant la date de fin d'exécution des travaux.

Il est par conséquent proposé de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 6 à 8 réunions de chantiers supplémentaires pour un montant de 2 452.50 € HT.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de réunions supplémentaires pour un montant de 2 452,50 €HT

Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe milieux aquatiques

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

Point n°7.4 : Engagement des études pour la restauration de la continuité écologique de deux ouvrages

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président indique au comité que 12 ouvrages concernés par le classement en Liste 2 ne sont pas inscrits dans une étude pour la restauration de la continuité écologique.

Un courrier a été adressé en septembre à l'ensemble des propriétaires privés non-inscrits afin de les informer de la nouvelle règle de financement de travaux validée par le comité syndical du 21 Juin 2017. Il leur a également été proposé d'intégrer une étude une nouvelle fois.
Plusieurs retours ont été formulés :

1. Les propriétaires des ouvrages de l'Isle à Athée, du Moulin de la Roche et du Moulin de la Viaillière à Cossé le Vivien, de Courbure à Livré la Touche et de Bouche d'Usure à Craon sont favorables au lancement d'une étude sur leur ouvrage. Il est précisé que les ouvrages du Moulin de la Roche, du Moulin de la Viaillière et de Bouche d'Usure disposent d'un droit d'eau valide ; pour les 2 autres ouvrages, la seule solution envisageable est l'effacement, avec mise en œuvre de mesures compensatoires.
2. Les propriétaires riverains du barrage du Moulin de Méral se sont prononcés différemment (l'un favorable, l'autre non).
3. Le propriétaire de l'ouvrage de Blochet souhaite l'étude d'une solution qui n'est pas compatible avec la réglementation, compte tenu de la perte du droit d'eau de l'ouvrage. Le Syndicat ne peut porter qu'une étude d'effacement de l'ouvrage et en a informé le propriétaire.
4. Enfin, le Syndicat n'a pas eu de retours des propriétaires des ouvrages du Moulin de la Place, Moulin de Melleray, Moulin Martin, La Grande Suhardière, Moulin Bigot.

Considérant ce qui précède, Monsieur le Vice-président propose au comité le lancement d'études pour les ouvrages suivants : ouvrages de l'Isle à Athée, du Moulin de la Roche et du Moulin de la Viaillière à Cossé le Vivien, de Courbure à Livré la Touche et Bouche d'Usure à Craon. Ce marché comportera une tranche ferme et des tranches optionnelles.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'études pour la restauration de la continuité écologique pour les ouvrages de l'Isle à Athée, du Moulin de la Roche et du Moulin de la Viailière à Cossé le Vivien, de Courbure à Livré la Touche et Bouche d'Usure à Craon, et d'inscrire les crédits nécessaires au BP2018,
- CHARGE le Président d'engager une consultation de bureaux d'études, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016),
- CHARGE le Président de retenir le cabinet le mieux disant et de signer le marché,
- CHARGE le Président de régler toutes autres formalités quant à la présente décision.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-30 du Syndicat de bassin de l'aménagement de la Rivière l'Oudon

Vote : Unanimité

Point n°7.5 : Organisation des commissions géographiques

Présentation : Joël RONCIN

La commission milieux aquatiques a fixé les modalités d'organisation des commissions géographiques.

Elles se dérouleront le matin sur le terrain pour voir les réalisations et travaux à programmer. Elles seront suivies d'un déjeuner. Cf. présentation annexée.

8- QUESTIONS DIVERSES

Madame Régine TIELEGUINE présente le programme de la Journée Mondiale de l'Eau, notamment les manifestations organisées par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Cf. présentation annexée.

Monsieur Louis MICHEL précise que la convention « Point Info Bocage » sera signée à Peuton le 18 mars à 12h00 par le Préfet, le Président de la Chambre d'agriculture, le Président du Département et le Président de l'Association des Maires de France. Il s'agit d'instaurer un lieu d'information unique sur le bocage en Mayenne, il sera animé par la Chambre d'Agriculture.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur BOULTOUREAU Hubert

